Acquisiteurs d'assurance et Agents généraux

Annexe à la déclaration, pour les impôts cantonaux et communaux

Nom:		Prénom:	
Adresse:		Domicile:	
No Contribuable:		Rayon d'activité:	

		20....
A. Revenu Brut (après déduction des cotisations AVS personnelles et celles de la prévoyance professionnelle)		
1. Salaire et ensemble des prestations versées par l'employeur		
moins: ./. allocations familiales		
./. gratifications		
./. indemnités pour pertes de gains		
2. Commissions reçues d'autres Sociétés d'assurance à titre professionnel		
3. Indemnités de frais non comprises dans le revenu brut (chiffre 13 du certificat de salaire)		
4. Autres prestastions (à designer aux lignes ci-dessous)		
TOTAL I		**SFr. -**
B. Commissions justifiées par l'usage commercial selon détail nominatif annexé		
TOTAL II		**SFr. -**
C. Frais d'acquisition du revenu *		
Déduction pour frais professionnels, du total II		
Frais de représentation: 7% du salaire max. 24'000.--		SFr. -
Frais de véhicule commercial:		
Kilomètres début de l'année		
Kilomètres fin de l'année		
Kilomètres privés (Min. 10'000)		
Kilomètres professionnels (Max. 20'000) à 0.70	-	SFr. -
Frais effectifs supérieurs à fr. 50.-- (sur présentation de factures)		
Total des frais d'acquisition (Max. 30'000)		**SFr. -**
D. Allocations familiales, gratifications et indemnités pour pertes de gains, montants déduis sous chiffre 1		SFr. -
Revenu professionnel net imposable		**SFr. -**

Cette attestation n'est valable que si elle est accompagnée du certificat de salaire signé par l'employeur.
Le soussigné contribuable atteste que la présente déclaration a été remplie complètement et conformément à la vérité.
Aucune déduction professionnnelle n'est admise sur la déclaration.
La déduction des frais de déplacement depuis le domicile n'est pas admise sur la déclaration.
* L'autorité de taxation se réverve le droit d'exiger la justification des frais

Signature de l'Agent Général
Lu et approuvé:

……

Signature du Contribuable:

……

..... le ....